



24 heures entre la pulvérisation et la mise en eau des bacs pour une meilleure absorption du produit. Respecter les bonnes pratiques agricoles.

Pour les cultures sous abri et pour tout végétal présentant une sensibilité particulière, procéder chaque fois au préalable à des essais limités avant tout traitement.

Le port de gants et d'un vêtement de protection approprié est recommandé lors du traitement des plants de chicorée et d'ananas par trempage manuel.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- retirer les vêtements de travail, puis se laver les mains et le visage à l'eau et au savon.
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Classes de danger

Danger principal

- - non concerné par un classement

Danger secondaire

- - non concerné par un classement

Danger tertiaire

- - non concerné par un classement



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturelles, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour limiter les risques d'eutrophisation.

Délai de rentrée

24 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

Ingestion :

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com .

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point géatif : -20°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : - -

Tableau des usages et doses autorisées



Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Chicorée Witloof production de chicons	Mildiou (<i>Phytophthora cryptogea</i>)	0.375kg/hl	1 trait./an trempage des racines	21	1a
Chicorée Witloof production de chicons	Mildiou (<i>Phytophthora cryptogea</i>)	15.0g/m ²	1 trait./an pulvérisation au collet	21	1a
Chicorée Witloof production de racines	Phytophthora	5.0kg/ha	2 trait./an parties aériennes	14	1a
Melon	Mildiou	4.0kg/ha	2 trait./an parties aériennes	3	1a
Fraisier	Mildiou (<i>Phytophthora fragariae</i> , <i>Phytophthora cactorum</i>)	5.0kg/ha	3 trait./an parties aériennes	14	1a
Sur chicorée Witloof: ne pas appliquer la préparation ALIETTE FLASH ou toute autre préparation à base de fosetyl-Al à la fois en plein champ et lors de la phase de forage.					
Cultures tropicales	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Ananas	Pythiacées, Phytophthora	7.5kg/ha	1 trait./an plants application effectuée sur le plant avant repiquage	NC	1a
Ananas	Phytophthora	4.5kg/ha	3 trait./an Intervalle min. entre applications : 90 jours ; Possibilité de faire précédé ces 3 applications par un traitement des plants	90	1a
Citronnier	Chancre du collet (<i>Phytophthora</i>)	2.5kg/ha	3 trait./an	15	1a
Clémentinier	Chancre du collet (<i>Phytophthora</i>)	2.5kg/ha	3 trait./an	15	1a
Limettes	Chancre du collet (<i>Phytophthora</i>)	2.5kg/ha	3 trait./an	15	1a
Mandarinier	Chancre du collet (<i>Phytophthora</i>)	2.5kg/ha	3 trait./an	15	1a
Oranger	Chancre du collet (<i>Phytophthora</i>)	2.5kg/ha	3 trait./an	15	1a
Pamplemoussier	Chancre du collet (<i>Phytophthora</i>)	2.5kg/ha	3 trait./an	15	1a



Arbres fruitiers	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Pommier	Pythiacées, Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	4 trait./an parties aériennes	28	1a
Pommier	Feu bactérien	3.75kg/ha	3 trait./an parties aériennes	28	1a
Poirier - Cognassier - Nashi	Pythiacées, Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	4 trait./an	28	1a
Pommette	Pythiacées, Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	4 trait./an	28	1a
Néflier	Pythiacées, Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	4 trait./an	28	1a
Néflier	Feu bactérien	3.75kg/ha	3 trait./an	28	1a
Pommette	Feu bactérien	3.75kg/ha	3 trait./an	28	1a
Poirier - Cognassier - Nashi	Feu bactérien	3.75kg/ha	3 trait./an parties aériennes	28	1a
Cultures diverses	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Houblon	Mildiou	6.25kg/ha	8 trait./an parties aériennes	14	1a

*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres polliniseurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/rmls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau et prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 m en bordure des points d'eau pour limiter les risques d'eutrophisation.

Champ d'activité

Grâce à son action systémique, par la stimulation des défenses naturelles du végétal, ALIETTE FLASH permet de lutter efficacement contre les maladies liées à *Phytophthora*, souvent mal contrôlées par les fongicides de contact, ainsi que certaines maladies causées par des bactéries (*Erwinia amylovora* / pommiers-poiriers).

Traitements

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Mildiou de l'endive (chicorée Witloof en production de racines):

-Pulvériser au maximum 2 applications, en végétation, à 10-15 jours d'intervalle, dont la dernière au plus tard 14 jours avant l'arrachage des racines.

Mildiou de l'endive (chicorée Witloof en production de chicons) :

- pulvérisation des collets avant mise en forçage à la dose d'emploi de 15g/m² en une seule application avec 5 à 10 l de bouillie par m². - ou trempage des racines avant mise en forçage à 0,375 Kg/hl pendant une durée de 1 à 2 minutes.

Sur chicorée witloof: Ne pas appliquer la préparation ALIETTE FLASH ou toute autre préparation à base de fosetyl-Al à la fois en plein champ et lors de la phase de forçage.

Mildiou du fraisier (*Phytophthora fragariae*, *Phytophthora cactorum*) :

- L'année de plantation, effectuer un premier traitement 3 semaines après la plantation puis renouveler 1 à 2 fois dans le mois suivant.



- L'année de production, au printemps, à la reprise de végétation, effectuer 2 à 3 applications à intervalle de 1 mois.

Mildiou du melon (*Pseudoperonospora cubensis*):

Traiter préventivement en suivant les avis des bulletins de santé du végétal de votre région et au plus tard dès l'apparition des premiers symptômes.

Gommeose parasitaire des agrumes (*Phytophthora spp.*):

Prévoir 3 applications, au printemps, au flux de végétation de début juin, puis au flux de végétation de septembre.

Assurer un mouillage abondant de l'ordre de 1000 l de bouillie par ha en respectant la dose de 2,5 kg/ha.

Feu bactérien du poirier (*Erwinia amylovora*):

Traitements préventifs en période de floraison principale, traiter dès le stade D-D3 ou BBCH 56 (boutons verts), recommencer le traitement 3 à 4 jours plus tard, selon les risques de contaminations. Un troisième traitement 3 à 4 jours plus tard peut être nécessaire si les risques de contamination sont importants et si la floraison se prolonge.

Chancre du collet du pommier :

- En pépinières, effectuer une pulvérisation mensuelle pendant la période végétative dans la limite de 4 applications par an.

- Sur arbres adultes, assurer une protection préventive avec 3 traitements : - à la floraison. - 1 mois après la floraison. - 2 mois après la floraison. En protection curative, effectuer 1 traitement tous les mois pendant la période végétative dans la limite de 4 traitements maximum.

Mildiou du Houblon :

Traiter préventivement en suivant les avis des bulletins de santé du végétal de votre région et au plus tard dès l'apparition des premiers symptômes.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification FRAC

P 07 - Systémie ascendante et descendante ; activité directe sur la maladie et indirecte en Stimulant les Défenses Naturelles de la plante.

Conditions du milieu

Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée.

Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :							PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
		PRÉPARATION / MÉLANGE / CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE			
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS	PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE				
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**		
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel			
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)										
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4				Type 4 avec capuche	Type 3 ou 4 avec capuche			
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)										
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)										
Caractéristiques des EPI		PRÉPARATION / MÉLANGE / CHARGEMENT	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :							
			APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR		
			LANCE / CULTURES BASSES (< 50 cm)	LANCE / CULTURES HAUTES (> 50 cm)	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables**		
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel						EPI vestimentaire ET EPI partiel		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)										
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4		Type 3 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	Type 3 ou 4 avec capuche			
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)										
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)										
BOTTES certifiées EN 13 832-3										
Caractéristiques des EPI		PRÉPARATION / MÉLANGE / CHARGEMENT	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :							
			APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR		
			PULVÉRISATEUR A DOS							
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables				Réutilisables	Réutilisables**		
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1								Type 3 ou 4 avec capuche		
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4	Type 3 avec capuche							
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)										
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)										
BOTTES certifiées EN 13 832-3										

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Aliette® Flash ☐ 800 g/kg fosétyl-Al ☐ AMM n°9600025 ☐ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ☐ ® Marque déposée Bayer

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2



☒ ☒ ☒ Attention ☒ ☒ ☒ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Décembre 2025 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)